



Vue d'ici Rouen Dieppe - 76

■ Vous sur le terrain



Le médecin du travail et son équipe ont pour rôle de conseiller l'entreprise dans la gestion du risque de désinsertion lié à l'inaptitude médicale. En cas d'arrêt de travail ou de difficulté de santé, le médecin et son équipe apportent leur éclairage sur la pérennité de l'emploi du salarié au vu de son état de santé.

Un emploi en danger, un état de santé dégradé, 3 issues possibles :

- L'aménagement du poste,
- Le reclassement interne à un autre poste,
- Le reclassement externe à l'entreprise.

Nous avons un accord spécifique pour vous faire bénéficier d'aides financières: fonds handicap- AGEFIPH, financement formation-FONGECIF et CONSTRUCTYS

Notre cellule maintien dans l'emploi accompagne le salarié concernant :

- La mise en place d'un dossier travailleur handicapé auprès de la MDPH
- L'étude d'une réorientation adaptée, la recherche d'une formation
- La mise en place d'un financement pour une formation ou un bilan de compétences

Parce que nos salariés du bâtiment sont souvent loin de l'administratif, notre conseillère les accompagne dans toutes les démarches administratives associées.

**SPECIAL
MAINTIEN DANS
L'EMPLOI**

VOTRE SERVICE DE SANTÉ :

Rouen-Dieppe

Santé BTP

93, route de Darnétal
76011 Rouen cedex 1

Téléphone :

02 35 71 85 90

E-mail :

santebtp@sante-btp.com

www.sante-btp.fr

SANTÉ BTP
ROUEN
DIEPPE

Membre du réseau

SIST
Services Interentreprises
de Santé au Travail
BTP

■ Votre service à vos côtés



« Monsieur D est en arrêt de travail depuis plusieurs mois, sans nouvelle. Combien de temps je vais devoir le remplacer ? »

« Prenez contact avec votre salarié. Lui seul peut demander une visite médicale pendant l'arrêt de travail, au 02 35 71 85 90.

Notre cellule maintien dans l'emploi peut lui envoyer un courrier d'information pour soutenir la démarche. »



Votre médecin du travail évaluera les possibilités de reprise avec votre salarié. En cas de difficulté pressentie, la cellule vous accompagnera dans le projet de réorientation.

Audrey BALE, référente maintien dans l'emploi 06 63 34 86 40



Vue d'ensemble

■ Thème du mois : la campagne de prévention « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur »

Les partenaires de la campagne « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » ont souhaité mettre l'accent cette année sur une meilleure sensibilisation des TPE (artisans, chefs d'entreprise et salariés) grâce à de nouveaux outils et services directement accessibles sur le site internet www.chutesdehauteur.com:

1

Un outil d'auto-évaluation sous la forme d'un test de prévention en ligne avec 10 questions rapides permettant à chaque utilisateur de recevoir un bilan personnalisé et confidentiel.

Ce bilan fournira des clés de compréhension et des pistes d'action pour améliorer la prévention des chutes de hauteur.



2

Une base documentaire en libre-téléchargement avec plus de 70 références (ouvrage, affiche, mémento, vidéo, guide technique, etc.).

Rendez-vous sur le site internet pour vous informer sur les bons réflexes à adopter et pour répondre, en quelques minutes, au test prévention sur les chutes de hauteur !



Rubrique réalisée avec **OPPBTP** et **PréventionBTP**
 La prévention BTP
 Nouveau look et services sur le site : www.chutesdehauteur.com

■ Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

La PDP fait partie intégrante de la mission des SIST (art L4622-2), mise en œuvre par le médecin du travail au moyen des conclusions de ses examens médicaux, à l'issue desquels il est habilité à proposer des mesures individuelles telles que mutation ou transformation de poste (art L4624-1). Assisté par les membres de son équipe pluridisciplinaire, il procède à des études de postes pour conseiller leur adaptation et favoriser le maintien dans l'emploi (art R4624-1). Le médecin travaille en partenariat avec ses confrères soignants. Il oriente le salarié vers le service social du travail s'il existe en interne au SIST, sinon vers un service externe (SAMETH, assistante sociale de la CARSAT...). Le but étant la préservation de l'employabilité, il ne faut pas attendre l'inaptitude, mais intervenir le plus en amont possible pour prévenir à terme la désinsertion professionnelle.



Dr Michel CAMBRELIN, Président du GNMST BTP



www.sistbtp.com

Rubrique réalisée avec



www.gnmstbtp.org
www.forsapre.fr

